

COMPTE-RENDU réunion « Cœur de Ville » du 1^{er} juin 2017 (N°10)

Présents : Mylène Lert, Nelly Lantheaume, Claudine Aubry, Martine Pradel – Lindemann, Claudette Mazelier, Franck Prévot, Gilles Rolland, Daniel Grisez, Daniel Seguin, Bernard Linas, Maurice Mérabet.

Avant-propos : Des audits ayant été réalisés par la CCI (chambre de commerce et d'industrie) de la Drôme et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de la Drôme, il a paru opportun que leurs conclusions soient déclinées aux membres du comité de quartier C1. Mylène Lert (EPIC, directrice du musée) et Nelly Lantheaume (responsable du service « urbanisme et équipements de la Ville ») ont explicité de manière très pédagogique (plans, vidéo-projection...), les retours des audits portant sur le commerce et l'attractivité de la Ville. Les représentants des autres comités ont été conviés à cette réunion étant donnée la transversalité des thèmes abordés (Bernard LINAS C2, et Daniel GRISEZ C4).

Attractivité de Saint Paul 3 Châteaux : Les thématiques prises en compte sont de manière non exhaustive : le tourisme, les groupes scolaires, les centres sportifs, les commerces, les professionnels de la santé...).

Globalement, il fait bon vivre à Saint Paul (charme de la ville, collège, écoles, équipements sportifs...) mais il y a un manque de dynamique collective entre les différents partenaires (professionnels, commerçants, maison du tourisme, mairie...). Ce problème devrait être en partie solutionné par l'EPIC récemment mis en place car il a, entre autres choses, vocation à fédérer les différents acteurs.

Pour ce qui est du centre-ville, plusieurs axes de travail doivent être étudiés.

-Renforcer la visibilité et l'attractivité des commerces. Il faudrait rendre les cheminements piétons plus visibles et incitatifs depuis les parkings. Les capacités de stationnement du centre ancien sont inférieures à la moyenne départementale. Par ailleurs, il faudrait adapter le fonctionnement des parkings au fonctionnement des commerces (arrêts minute...).

La valorisation et l'optimisation des parkings se situant le long de la CD 59 contribueraient à l'augmentation de la clientèle du centre-ville. Force est de constater que l'important flux routier le long de la RD 59 a peu d'impact sur le shopping du centre-ville. Il est nécessaire d'améliorer la signalétique afin de diriger les piétons vers le Courreau qui doit être rattaché au parcours clients. Ce cours a un potentiel qu'il faut absolument valoriser en favorisant l'entrée vers le centre-ville par une modification du sens de circulation rue du Serre Blanc par exemple.

- On relève aussi que les manifestations festives ainsi que le marché ne sont pas conçus en forme de boucle. Le touriste et l'utilisateur se trouvent confrontés à l'interruption de leur parcours.

- En outre, on constate une fragilité dans l'équipement de la maison et dans l'équipement de la personne, secteurs qui conforteraient l'attractivité du centre-ville.

- Par ailleurs, un « habillage » des façades des commerces vacants rendrait les rues plus attrayantes.

Nota : une aire spécifique pour camping-cars sera créée vers le parking Chausy à l'emplacement du club-house du foot qui doit être déplacé.

Les conclusions du CAUE sont en lien avec celles du CCI sur différents sujets.

Les idées forces qui en ressortent sont :

- Une mise en valeur de la cathédrale grâce à la limitation des stationnements à ses abords (actuellement 29 places de stationnement disponibles). Trois options sont envisagées allant d'une interdiction partielle à une interdiction sur toute sa périphérie. Cette disposition sera facilitée par le fait qu'il devrait y avoir moins de besoins de stationnements suite au transfert de la poste vers le parking Chausy.

- Une réflexion est portée sur la future utilisation des locaux de la poste actuelle (extension du musée...).

- Comme l'a recommandé l'audit CCI, la médiathèque, la mairie et le musée resteront dans le centre-ville.

- La réhabilitation de l'îlot juiverie va entrer cet automne dans la phase de construction des logements DAH. Le caractère historique de ce lieu doit être préservé et mis en valeur grâce à la réhabilitation de la tour juiverie, de l'arche sainte, de la création d'un musée couvert.....

- Les locaux techniques municipaux libèreront de l'espace générant ainsi un accès plus aisé par le nord.

- Une amélioration des déplacements doux en centre-ville est à étudier.

- Le Courreau doit être mis en valeur par une diminution des stationnements, une réfection et un embellissement des trottoirs pour rendre le tour de ville piétonnier plus agréable.

- Une réflexion générale sur la circulation est à porter (sens unique du tour de ville ? favoriser les entrées dans Saint Paul.....).

Nota : Ce compte-rendu n'est pas exhaustif au regard des nombreux apports réalisés par Mylène et Nelly. Les éléments retenus pourront alimenter nos réflexions lors des réunions à venir.